



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gendarmes

Question écrite n° 67623

Texte de la question

Il est d'usage que, pour la protection des personnes exerçant des responsabilités pouvant les mettre en danger, celles-ci fassent l'objet d'une surveillance, notamment de leurs résidences sur réquisition préfectorale à laquelle défère la gendarmerie nationale. Les attentats terroristes perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre dernier vont, en toute logique, entraîner la protection d'un nombre accru de personnalités. Pour faire face au renforcement de ces missions de surveillance assurées par la gendarmerie, M. Bernard Accoyer demande à M. le Premier ministre s'il ne lui semble pas opportun de mettre un terme à certaines surveillances dont le caractère « sensible » a disparu, en particulier la surveillance de Latché, résidence d'un ancien Président de la République décédé, qui grève le budget de l'Etat de 3 788 316 francs par an (réponse ministérielle à la question n° 63810, JO n° 38, AN (Q) du 17 septembre 2001, page 5341). - Question transmise à M. le ministre de la défense.

Texte de la réponse

La gendarmerie mobile participe à des missions de garde de résidences privées de membres du Gouvernement et de certaines hautes personnalités. L'effectif des militaires apportant leur concours à ces missions est déterminé par l'autorité préfectorale en fonction de la présence ou non de ces personnalités et des menaces qui pèsent sur elles. S'agissant de la surveillance de la résidence d'un ancien président de la République à Latché, l'effectif consacré à cette mission est passé de 26 à 18 militaires depuis le 15 mars 2001. En 2000, le coût total annuel des moyens mis en oeuvre pour cette garde spécifique était de 1 294 912 euros. Pour 2001, il est estimé à 854 571 euros. Ce montant comprend les dépenses de rémunération et de déplacement des personnels ainsi que les frais d'hébergement et d'alimentation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67623

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5855

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 900